Image not found or type unknown

Relevé de banque d'une association

Par **OLIVIERBer**, le **19/09/2023** à **15:14**

Bonjour

Je suis le Président d'une association dans une commune du Nord-Finistère.
Le Maire me demande de fournir le relevé bancaire de mon association au 31/12 pour que je puisse prétendre à une subvention.
Est-ce légal ?

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés